

Termes de références pour l'actualisation du programme d'action national de lutte contre la désertification en Tunisie pour la période 2016-2030

Contexte de la mission

Gravement touchée par la désertification, la Tunisie a été parmi les premiers pays à ratifier la Convention et élaborer le PAN qui a été adopté en 1998. Elle se caractérise par sa situation géographique à la fois méditerranéenne et saharienne, son climat aride à semi-aride. Elle est en permanence menacée par la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse dans les zones sud, centre et même le Nord du pays. Dominé par l'aridité, le pays est connu aussi par l'irrégularité des pluies et des tempêtes de sable. Les processus climatiques soulignés associés à une pression accrue sur les ressources naturelles (terres, eau et pâturages) ont conduit à une plus grande vulnérabilité des sols et le couvert végétal naturel. Avec la forte pression démographique, inadéquate mécanisation de l'agriculture, le surpâturage des parcours et les aspects de déforestation ont conduit à la dégradation des terres et à la désertification (perte de productivité des sols). Cet état de la dégradation dans les zones touchées est accéléré par le statut d'occupation de terres et de la situation socio-économique de la population en milieu rural (pauvreté, sous-emploi et migration). Pour Contrôler la désertification, atténuer ses effets sur les écosystèmes et améliorer les conditions de vie et environnementales dans les zones rurales, le gouvernement tunisien a entrepris des politiques et programmes d'un développement à long terme, y compris la mise en œuvre d'une stratégie de développement des ressources naturelles liées aux ressources hydrauliques, la conservation des sols et de l'eau ; le reboisement, l'amélioration des pâturages et la fixation des dunes de sable dans les zones présahariennes. Ces politiques et ces programmes matérialisés par des stratégies sectorielles de conservation des ressources naturelles et de protection des écosystèmes.

Afin d'améliorer les conditions de vie des populations rurales et de limiter les processus réels de la dégradation des ressources naturelles et de réduire l'envasement des barrages et limiter les différents risques, le gouvernement a lancé la mise en œuvre de projets de développement portant sur développement de l'agriculture, projets de développement rural intégré surtout dans les zones marginales. Pour assurer une gestion durable des ressources naturelles telle que préconisée par l'Agenda 21 National, le PAN constitue un cadre novateur de mise en œuvre des stratégies et programmes de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.

Selon la description ci-dessus de l'état de mise en œuvre effective du PAN, le projet proposé va renforcer les capacités nationales et créer de meilleures conditions pour sa mise en œuvre,

permettant au gouvernement tunisien de remplir ses obligations conformément aux dispositions de la Convention UNCCD. Des moyens et des outils contribuent d'harmoniser le PAN tout en intégrant ses priorités dans les stratégies et plans de développement économiques en cours avec les partenaires nationaux (institutions, organisations et société civile).

L'étude qui sera focalisée sur l'actualisation et l'alignement du PAN/LCD, doit tenir compte notamment de la situation actuelle du processus de développement du pays ainsi que du contexte internationale entre autre des décisions des conférences des parties de la CCD et de ces orientations stratégiques.

2. Objectifs de la mission

La finalité de la présente mission est d'élaborer une stratégie et un plan d'action nationaux sur la lutte contre la désertification, actualisés et participatifs tenant compte des nouvelles orientations du plan stratégique de la convention sur la désertification (CCD) 2008-2018.

Le processus d'alignement du PAN LCD permettra d'identifier **les actions prioritaires** à mettre en œuvre, menant à la réalisation au niveau national des objectifs opérationnels de la stratégie décennale de la Convention avec des impacts positifs, une augmentation des efforts nationaux de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse pour instaurer dans le cadre d'une approche intégrée un développement durable des écosystèmes touchés et améliorer les conditions de vie des populations. Cette étude aura pour objectifs d'évaluer le PAN/LCD en terme de gestions des ressources naturelles, les plans de développement et de LCD et les stratégies sectorielles depuis 1998 tout en œuvrant à l'alignement du PAN/LCD avec les objectifs de la stratégie UNCCD (2008-2018).

Plus spécifiquement, la présente mission permettra de :

- 1- Etablir un état des lieux et une analyse critique des plans et politiques antérieures et actuelles en relation avec la lutte contre la désertification ainsi que l'identification des objectifs et indicateurs nationaux en matière de LCD. Ce qui permettra à la Tunisie d'avoir une politique nationale en conformité avec les exigences nationales du pays et les objectifs de la CCD.
- 2- Développer la stratégie et le plan d'action nationaux en matière de LCD en conformité avec les exigences nationales du pays et les objectifs de la CCD.

3. Méthodologie de travail

Pour atteindre les objectifs ci-dessus cités, on ciblera un ensemble de composantes sur une étude de diagnostic des acquis et des investigations nationales en matière de lutte contre la désertification à partir d'un certain nombre de projets et programmes et des leçons tirées du PAN.

Une actualisation/alignement du PAN se base sur les réalisations, les résultats des études et les acquis actuels en s'inspirant des orientations du Plan de Développement Economique et celles de l'UNCCD pour assurer cet actualisation et alignement. Cette actualisation/alignement tient compte des nouveaux défis du développement économique (lutte contre la pauvreté) et environnementaux tels que les changements climatiques, la rareté de l'eau, la dégradation des terres et de la biodiversité et l'aggravation des phénomènes de la sécheresse.

L'étude portera sur la réalisation des activités suivantes:

- le diagnostic et l'évaluation des acquis en matière de LCD et de dégradation des terres : collecte des données, concertation et analyse
- l'alignement du PAN/LCD et les modalités de mise en œuvre : orientations stratégiques et programmes de développement et de LCD
- les mécanismes de mise en œuvre du financement du PAN/LCD : mobilisation des ressources financières (internes et externes) pour la mise en œuvre du PAN/LCD,
- l'élaboration d'une stratégie et d'un plan de communication et de circulation de l'information.

Sous la supervision directe du directeur national du projet et du chargé de programme environnement et énergie au PNUD, le consultant devra suivre les phases suivantes :

Phase 0 : Le bureau d'études sera appelé à proposer une méthodologie/note de cadrage de toute la présente mission. Cette note sera axée essentiellement sur :

- la méthodologie d'intervention,
- la structure des différents livrables,
- les approches de concertation et d'animation d'atelier,
- les approches de restitutions.
- Le planning d'exécution après la réunion de démarrage

PHASE 1 - ETUDE DE DIAGNOSTIC ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS EN MATIÈRE DE LCD ET DE DEGRADATION DES TERRES

Cette première phase devra répondre aux aspects mentionnés au niveau des 4 composantes suivantes:

Composante 1.1. : Evaluation de l'état des ressources naturelles et identification de la problématique de la dégradation des terres : (i) présenter un état des ressources naturelles (couvert végétal, ressources en eaux et en sols, ampleurs de l'érosion hydrique, de l'ensablement, ensablement des barrages, salinisation des terres...); (ii) identifier les processus et les pressions sur le milieu naturel; (iii) Dégager les échelles: de la réhabilitation, de la conservation des terres, d'amélioration de leur productivité et de restauration des terres désertifiées; (iv) Etablir une étude bibliographique sur: la dynamique et les tendances des milieux, la sensibilité des terres à la désertification, aux facteurs climatiques et anthropiques sur la base des résultats de la recherche; (v) présenter un état sur les considérations socioéconomiques de la désertification et la dégradation des terres notamment la participation de la population locale, des femmes ONG dans le processus de la LCD...

Composante 1.2. : Les efforts du pays dans la gestion des ressources naturelles et la lutte contre la désertification (eau, sol, forêts, pâturages...)et des impacts du changement climatique : (i) Présenter une méthodologie d'évaluation; (ii) Présenter le bilan global (quantitatif et qualitatif) : Etudes, projets, stratégies sectorielles et Plans d'Actions, avec un bilan sur les ressources financières; (iii) Analyser l'effort quantitatif et qualitatif de LCD à travers des projets d'aménagement régionaux et de développement agro-sylvo-pastoral (PDRI, promotion de l'agriculture durable); (iv) Identifier le contenu des stratégies sectorielles et leurs

performances liées à la lutte contre la désertification, sur la protection et la conservation des écosystèmes, le reboisement des terres dénudées, la lutte contre la salinisation des terres irriguées et l'adaptation aux changements climatiques ; **(v)** Indiquer les actions de lutte contre l'érosion hydrique et l'ensablement ; **(vi)** Analyser les efforts d'adaptation aux sécheresses, de renforcement des structures et des mécanismes de solidarité sociale ; **(vii)** Décrire les plans de secours lors des sécheresses, et la mobilisation des réserves fourragères aux troupeaux ; **(viii)** ressortir les actions en faveur de la maîtrise de la gestion de l'eau, la valorisation des eaux usées traitées en agriculture, l'aménagement hydraulique des PI : la réhabilitation des PI, le développement agricole et de l'amélioration pastorale ; **(ix)** Quels sont les fruits de la recherche scientifique, la vulgarisation et la sensibilisation ? **(x)** Quels sont les efforts financiers et d'investissement liés à la lutte contre la désertification ? **(xi)** étudier le niveau de synergie entre les différents programmes d'action de lutte contre la désertification et la dégradation des terres et les initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité, de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements.

Composante 1.3. : Evaluation de l'impact de la LCD et la dégradation des écosystèmes et leur contribution (valeur économique et social) et l'impact des Changements Climatiques et de la sécheresse : **(i)** Sur l'amélioration de la productivité des terres ; **(ii)** Démontrer les impacts de durabilité : protection des écosystèmes, amélioration des rendements agricoles, d'où accroissement des revenus des agriculteurs. des actions entreprises relatives à l'adaptation aux sécheresses des actions entreprises relatives à l'adaptation aux changements climatiques **(i)** Les plans de secours, les réserves fourragères aux troupeaux ; **(ii)** Définir la maîtrise de la gestion de l'eau.....

Composante 1.4. : Etude de l'intégration du PAN dans les politiques sectorielles et plan de développement (investissement) : **(i)** Présenter les efforts du pays dans l'intégration des actions curatives et préventives de la LCD dans les différents secteurs et dégager l'efficacité de cet effort en termes de durabilité d'impact sur les ressources naturelles et ce conformément à l'esprit de la CDD.

A cet effet, les tâches à mener par le bureau d'études lors de cette phase sont les suivantes:

1. la présentation d'un rapport détaillant la méthodologie à adopter, les contacts nécessaires "(principaux interlocuteurs à rencontrer: organismes publics, associations, opérateurs privés, etc)", son planning d'exécution, les indicateurs d'évaluation et de vérification des tâches programmées et la liste des livrables pour chaque étape après une semaine de l'ordre de service.
2. L'élaboration d'une méthodologie d'analyse des données ainsi recueillies.

3. L'élaboration d'un programme de visites de terrain, de réalisation des enquêtes et interviews et autres procédés de collecte de l'information.
4. L'élaboration d'un questionnaire destiné aux partenaires nationaux pour collecter les informations relatives à l'état des lieux de mise en œuvre du PAN et ses perspectives à l'horizon 2018 suite à l'alignement du PAN avec les objectifs de la stratégie de la CCD. Il soumettra le modèle du questionnaire par courrier électronique au directeur du projet.
5. l'analyse de l'existant pour collecter les informations nécessaires au niveau national. Il établira la liste des documents consultés. Cette analyse doit se baser entre autres sur l'exploitation des documents disponibles et consultation de sites WEB appropriés.
6. L'analyse des informations collectées et s'en servir pour argumenter les recommandations et/ou le choix des orientations du nouveau PANLCD pour la période 2016-2025.
7. La remise d'un rapport provisoire d'évaluation de la mise en œuvre du PANLCD pour la période écoulée récapitulant les efforts déployés et les principales réalisations obtenues au niveau national dans le cadre de la mise en œuvre de la convention UNCCD. Le rapport doit inclure les bonnes pratiques de lutte contre la désertification (cas de réussite et exemples de projets pilotes) et les leçons tirées de la mise en œuvre des stratégies sectorielles passées et du PAN ainsi que les difficultés rencontrées.
8. la participation , outre de 2 ateliers nationaux, des ateliers régionaux (3 : sud, centre et Nord) regroupant les acteurs nationaux et régionaux (institutions et société civile) pour promouvoir les nouvelles initiatives et opportunités de développement des zones affectées par la désertification, en intégrant les nouveaux défis et les mesures d'atténuation des impacts du changement climatique, de la sécheresse, de la dégradation de la biodiversité et des terres agricoles et de la rareté de l'eau.
9. La consultation des documents pertinents suivants:
 1. Articles 9 & 10 de la Convention sur la lutte contre la désertification (CLD)
 2. Décision 3/COP.8 : Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008–2018)
 3. Projet de directives pour l'alignement des programmes d'action et d'autres activités pertinentes avec la stratégie
 4. Décision 1/COP.9 : Mise en œuvre du Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008–2018)
 5. Décision 2/COP.9 : Alignement des programmes d'action avec la stratégie
 6. Décision 2/COP.10 : Renforcement et amélioration du processus d'alignement des programmes d'action sur la stratégie⁴
 7. Décision 13/COP.10 : Évaluation de la mise en œuvre de la Convention en termes d'indicateurs de performance⁵
 8. Document officiel du CRIC : Sections pertinentes du rapport de la neuvième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

9. Documents techniques préparés par le Secrétariat en appui au processus d'alignement des PAN

10. Tous les documents pertinents et politiques sectorielles du pays, dont entre autres :

- Politique agricole
- Politique d'aménagement du territoire et de zonage
- Stratégie de réduction de la pauvreté
- Politique de l'eau
- Politique forestière
- Stratégie d'aménagement des terres
- Programme national changement climatique
- Programme national biodiversité
- Energies renouvelables.....

Ect....

PHASE 2. – ETUDE DE L'ACTUALISATION ET L'ALIGNEMENT DU PANLCD :

Cette deuxième phase devra notamment permettre, sur la base des résultats de la première phase, de:

- ❖ .formuler les orientations de mise en œuvre de l'alignement du PAN et le plan d'action à travers la définition d'options réalistes à entreprendre à court, moyen et long terme

A cet effet, les composantes à considérer lors de cette phase sont les suivantes:

2.1. Actualisation et alignement du PAN/LCD

Composante 2.1.1. : Identification des modalités d'actualisation et de l'alignement du PAN/LCD et qui sont relatifs entre autre à: (i) L'amélioration des conditions de vie des populations touchées ; (ii) L'amélioration des conditions des écosystèmes et leurs services (iii) la gestion des bénéfiques (iv) La mobilisation des ressources nécessaires (partenariats efficaces)

Composante 2.1.2. : Actualisation du PAN/LCD :, composantes, et priorités du plan d'action qui doit tenir compte des aspects relatifs à : (i) l'Intégration des orientations récentes stratégiques nationales en matière de gestion des ressources naturelles ; (ii) l'approche à adopter (participative, prospective, progressive, l'intégration....) (iii) Identification des grandes composantes du PAN qui couvrent les différents aspects de la lutte contre la désertification et des mesures d'appui et de suivi (iv) Description du contenu du PAN qui couvre les opérations

d'ordre technique (ajustement du paquet technique relative aux travaux de CES, mobilisations des ressources en eaux conventionnelles et non conventionnelles, ensablement, reboisement, amélioration pastorale, lutte contre la salinisation des terres, fertilisation des sols,) ; Des mesures d'appui et d'accompagnement (renforcement institutionnel, formation et vulgarisation, aspects juridiques, appui à la recherche, développement et appui aux ONG, aux associations et aux GDA ; appui aux activités régénératrices de revenus, développement des infrastructures ; etc..) et de mobilisation des ressources financières aux niveaux national, bilatéral et multilatéral ; et à travers un partenariat avec les organismes de financement tels que FEM, UNEP, PNUD, Banque mondiale et autres bailleurs de fond.

Composante 2.1.3. : Elaboration d'un plan de mise en œuvre de l'alignement du PAN et évaluation des besoins en termes de capacité / technologie / financement : (i) Insister sur une approche multidisciplinaire et scientifique dans le choix des paramètres de caractérisation; (ii) Appuyer la concertation avec les services des principaux secteurs concernés par LCD (niveau central et régional), arrangement et aspect institutionnel et la société civile ; (iii) Prévoir une approche prospective et programmée ; (iv) Insister sur le renforcement des capacités (renforcement institutionnel, chargées de LCD, des CRDA...), promotion des ONG et des GDA...

Composante 2.1.4. : Etablissement d'une grille et liste d'indicateurs : état, impact : (i) Développer les outils de suivi-évaluation et de la circulation de l'information. (ii) Identification des indicateurs qui représentent les niveaux de chaque objectif : indicateurs de base, indicateurs d'impact et spécifiques. (iii) Validation des indicateurs retenus (techniques et politiques), élaboration et calcul des indicateurs calculables.

2.2. Mécanismes de mise en œuvre du PANLCD

Composante 2.2.1. : Elaboration d'un plan de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PAN/LCD : (i) Identifier et analyser les mécanismes actuels de financements des programmes qui ont une relation direct ou indirect à la LCD ; (ii) Montrer les ressources financières affectées ou mobilisées pour la LCD : - sources de financement interne (Gouvernement), - sources de financement externe (coopération bilatérale ou multilatérale), - sources de financement novateur, c'est-à-dire non conventionnelles (paiement des services des écosystèmes, des mécanismes de compensation, taxes prélevées : taxe carbone...); (iii) Identifier des secteurs qui pourraient représenter une source de financement pour la LCD et les acteurs financiers potentiels ; (iv) Identifier et examiner les dépenses nationales publiques et privées liées à la LCD par les différents acteurs et institutions (durant la dernière décennie) ; (v) Place de la LCD dans l'économie nationale ; (vi) Identifier et analyser les lacunes financières et les actions prioritaires pour combler ces lacunes ; (vii) Comment augmenter la performance en matière de coordination et de mobilisation des aides publiques à LCD ? ; (viii) Citer et analyser des mécanismes de financement durable pour la LCD d'autres pays; en tirer des recommandations pour la Tunisie et élaborer à la lumière de ces résultats une proposition de plan de mobilisation des ressources ; (ix) Etablir des propositions concrètes sur le développement de tels outils de financement (sources,

modalités d'abondement, utilisation des fonds, mécanismes de concertation, aspects juridiques et réglementaires,...) ; **(x)** Développer le plan de mobilisation des ressources, consolidé avec les mécanismes de mise en œuvre, les acteurs, les échéances....

Composante 2.2.2. : Développement d'une stratégie nationale de communication, de sensibilisation et de partage des connaissances pour la mise en œuvre du PAN: **(i)** Identifier et analyser les rôles des différentes parties prenantes (principaux acteurs impliqués dans le domaine de la communication relative à la LCD, y compris les institutions nationales et internationales, les centres de recherche nationaux et régionaux, les ONG et les associations ou fondations privées ; **(ii)** Conduire une analyse critique des principales initiatives des plus importants acteurs intervenant en matière de mécanismes de collaboration et de partenariat et identifier les actions à entreprendre pour faciliter la communication et renforcer / établir des mécanismes de partenariat entre ces acteurs d'une part et entre ces acteurs et les exploitants d'autre part ; **(iii)** Dégager sur la base de cette analyse les orientations stratégiques pour établir une meilleure communication et synergie entre les différents intervenants d'une part et entre ces acteurs et les exploitants d'autres part afin d'assurer une meilleure capitalisation des efforts autour d'une gestion participative et intégrée des ressources naturelles et de la LCD ; **(iv)** Dégager les besoins en renforcement de capacités des principaux intervenants directement impliqués dans la LCD en matière de communication et de gestion de partenariat ; **(v)** Formuler une stratégie de communication et un plan d'action pour la dissémination des résultats, analyses, études diagnostiques et évaluation du projet etc., comme aussi la présentation des principaux outils de planification et des cadres conceptuels. Cela impliquera un ensemble d'initiatives visant à mieux sensibiliser les acteurs nationaux et locaux au sujet des défis de la LCD ; **(vi)** Proposer des outils de dissémination des principaux thématiques ayant trait à la LCD, y compris dans les sites Internet des principales institutions nationales impliquées (pour toucher une audience plus large) ;

composante 2.2.3. : Mise à jour d'une plateforme / site WEB (Réalisation d'une étude avec ses différentes étapes d'installation) ; **(i)** Acquisition d'un ensemble de logiciels (navigateur web, documents, éditeur de texte...); **(ii)** Configuration de la base de données ; **(iii)** Stockage des informations et interface de gestion de contenu ; **(iv)** Configuration de réseaux ; **(v)** Utilisation courante ; **(vi)** Mises à jour ; **(vii)** Hébergement, adresses email....

Les Résultats à atteindre a l'issue de cette seconde phase et les livrables relatives à l'Elaboration du rapport national, nouveau document PAN actualisé de la Tunisie : 2016-2025 :

L'étude de l'évaluation et du diagnostic du PAN permet de dégager des résultats relatifs aux programmes et actions nationales selon les orientations des conventions de la CCD. Elle tient compte de la conjoncture actuelle et des nouveaux défis qui s'imposent comme la lutte contre la pauvreté, les changements climatiques, le développement durable et l'économie verte. Des priorités restent à soutenir comme les ressources hydrauliques, la dégradation des terres agricoles et le reboisement. Les nouveaux objectifs décennaux de la convention pour la mise en œuvre de l'alignement du PAN permettront d'asseoir un nouveau PAN ajusté et aligné.

Pour préparer les orientations stratégiques et un nouveau document PAN pour la période 2016-2025, le bureau d'étude doit exécuter les tâches suivantes

- a) Rédiger et soumettre une version préliminaire et, et suite à son examen, la version définitive d'un PAN aligné pour la Tunisie ;
- b) S'assurer que le document final soit aussi complet et détaillé que possible et tienne compte de la stratégie décennale, des directives relatives à l'alignement des programmes d'action, des priorités nationales dans le domaine de la désertification, dégradation des sols, sécheresse et, plus généralement, de la gestion durable des terres ;
- c) S'assurer que ces documents couvrent en substance tous les domaines essentiels pour faire face aux problèmes de désertification, dégradation des sols, sécheresse et gestion durable des terres dans le pays ;

Les orientations et visions stratégiques ainsi que le PAN pour la période 2016-2025 (10 ans) sera examiné par les différents acteurs notamment par le comité de pilotage. La nouvelle version doit

- i) Contenir les indicateurs pertinents afin de pouvoir mesurer les progrès de la mise en œuvre du PAN;
- ii) Se conformer à la stratégie financière intégrée, ce qui constitue un élément essentiel du processus d'alignement ;
- iii) Être faciles à comprendre et utiliser ;
- iv) Refléter l'intégration du PAN dans toutes les politiques sectorielles de développement du pays ;
- v) Être en synergie avec les autres conventions de Rio ;
- vi) Se prêter aisément à des ajustements en cas d'examens futurs.

- a) **4. Livrables** Préparation d'une version préliminaire du PAN aligné guidant sa mise en œuvre efficiente et efficace ainsi que d'autres activités pertinentes conformes aux cinq objectifs opérationnels de la stratégie décennale ;
- b) Appui aux consultations nationales d'examen et de finalisation de la version préliminaire du PAN aligné

- c) Préparation de la version définitive du PAN aligné en vue de sa validation par les parties prenantes, puis de son adoption par les autorités pertinentes du pays.

Les frais d'organisation de ces ateliers (organisation, logistique) seront à la charge de l'administration. Toutefois, Les frais engagés par les consultants (voyages, logements...) sont à la charge des consultants eux-mêmes.

NB : Tous les livrables doivent être remis en langue Française.